

A LA VIEILLE ECOLE

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 €

Siège social : Rue de l'école

39240 Aromas

983 431 685 RCS Lons-le-Saunier

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE EN DATE

DU 01^{ER} MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le premier mars,

à neuf heures,

Les associés se sont réunis en assemblée générale mixte au siège social, sur convocation faite par le Président.

Une feuille de présence a été émarginée par chaque associé en entrant en séance.

Monsieur Damien LARBANEX préside la séance en sa qualité de Président associé.

Madame Camille ROEHLLY—LIGIER, Directeur Général, assiste également à la réunion.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée

- la feuille de présence à l'assemblée,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Prise d'acte de la démission du Directeur Général,
- Suppression pure et simple du TITRE X « **CONSTITUTION DE LA SOCIETE – DESIGNATION DES ORGANES SOCIAUX** », des statuts afférents à l'immatriculation de la société.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- Questions diverses.

Monsieur le Président donne lecture du rapport de gestion.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte du courrier de la démission de **Madame Camille ROEHLLY—LIGIER** de ses fonctions de Directeur Général à compter de ce jour et décide en conséquence de ne pas le remplacer.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de supprimer purement et TITRE X « **CONSTITUTION DE LA SOCIETE – DESIGNATION DES ORGANES SOCIAUX** », des statuts afférents à l'immatriculation de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Directrice générale démissionnaire et par le Président.

Madame Camille ROEHLLY—LIGIER
« Bon pour démission de mes fonctions de
Directeur Général
à compter du 1^{er} mars 2025 »

Bon pour démission de mes fonctions de
Directeur Général à compter du 1er mars 2025

Camille ROEHLLY--LIGIER

✓ Certified by  yousign

Monsieur Damien LARBANEX
Président

Damien LARBANEX

✓ Certified by  yousign